











# Compte rendu de la rencontre du RCE – 28 Avril 2014 Précarité énergétique

#### Pièces jointes :

- Présentation du programme Habiter Mieux
- Présentation de la Plateforme Essonnienne de Rénovation Énergétique
- Présentation du FSE
- Présentation de la synthèse de l'étude précarité et santé
- Création de la filière chanvre dans le Parc du Gâtinais français
- Liste des participants ayant accepté la diffusion de leurs coordonnées

#### Introduction

# 1- Le Programme Habiter mieux : Catherine BELLIOT (relais ANAH de l'Essonne à la DDT) et Sandrine ZERBIB (ADIL).

L'ANAH (Agence NAtionale de l'Habitat) vise principalement à améliorer la rénovation du parc privé, accompagner financièrement des propriétaires occupants à faibles revenus à réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat et d'adaptation des logements lors d'une perte d'autonomie. L'ANAH dispose de délégations locales au sein de chaque département. En Essonne, elle constitue un guichet unique permettant de regrouper les budgets ANAH pour la subvention de travaux, le budget de l'Etat pour l'aide de solidarité écologique (ASE) et le budget de la Région Îlede-France pour les propriétaires occupants et les bailleurs.

Ce guichet s'occupe à l'échelle départementale pour la période 2014-2017 du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) via le Point Rénovation Info Service à l'ADIL pour les personnes éligibles au dispositif ANAH. En Essonne, 37% des 60% des propriétaires occupants sont éligibles au dispositif de l'ANAH et plus de 8200 locataires du parc privé sont éligibles.

Le programme national *Habiter mieux* est une convention nationale avec des parties prenantes comme la FFB, la CAPEB et les énergéticiens type EDF et GDF Suez- Total, l'objectif étant d'accompagner les propriétaires occupants de l'évaluation énergétique du logement au dossier de paiement des différents financeurs. L'éligibilité au dispositif est liée à divers critères que l'on soit propriétaire bailleur ou propriétaire occupant (ils sont précisés dans la présentation fournie en annexe).

Pour toute obtention de subvention via le dispositif *Habiter Mieux*, les travaux ne doivent pas être commencés avant la demande de subvention.

Dans la présentation figurent deux exemples de travaux et les aides qui peuvent y être accordées, ainsi que les numéros de téléphone, sites Internet et adresses des lieux où se renseigner pour le programme.

# 2 - La Plateforme Essonnienne de Rénovation Énergétique (Annie Claude RASTELL)

Suite à un engagement du Président du Conseil général en avril 2013 sur la lutte contre la précarité énergétique en Essonne, deux chartes ont été signées le 03 février 2014 pour :

- l'efficacité des bâtiments tertiaires publics et privés
- la plateforme essonnienne de la rénovation énergétique

<u>Du Plan national de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) aux Points rénovation info service (PRIS)</u>













Suite aux 20 mesures annoncées par le Président de la République en mars 2013 (un plan de rénovation énergétique de 500 000 logements anciens rénovés/an dont 120 000 logements sociaux...), le PREH a été mis en place avec un guichet unique le PRIS.

Le « Réseau de la rénovation info service », co-pibté par l'ADEME et l'ANAH, a ainsi été lancé en septembre 2013 avec 2 échelles :

- les personnes éligibles aux aides ANAH : ADIL 91
- les autres : EIE-ALE du réseau « Énergie 91 »

Au vu de l'augmentation des impayés d'énergie du Fonds de Solidarité Logement, de la méconnaissance par les divers acteurs du territoire des dispositifs existants, et au vu d'une forte hausse des personnes touchées par la précarité énergétique, un réseau d'acteurs du territoire s'implique pour lutter contre ce phénomène tout en participant à la relance de l'activité économique :

- le Conseil général de l'Essonne,
- les acteurs ressources comme l'ADIL 91, le CAUE 91, le PACT ESSONNE, l'ALE d'Evry,
  - les entreprises comme la FFB91, la CAPEB91, la Fédération des SCOP du BTB
  - les chambres consulaires comme la CMA914 et la CCIE,
  - SoliCités (animateur du réseau Espace Info Énergie en Essonne),
- Des collectivités locales comme la CA Val d'Orge, CA Evry Centre Essonne, le PNR du gâtinais
- Des soutiens publics comme l'ADEME, la Région IIe de France, l'ARENE, l'ANAH-DDT91.

# Ces acteurs se retrouvent autour d'objectifs :

- Environnementaux (réduction des émissions de GES sur le territoire),
- Économiques partagés (générer une croissance verte locale par de l'activité économique et réduire les coûts de travaux pour une massification du marché),
  - Sociaux (prévenir et lutter contre la précarité énergétique)
- Culturels en favorisant la montée en compétences de tous les acteurs par la formation, la qualification et la sensibilisation,
  - d'Innovation en matière de solutions de travaux.

## La gouvernance de la plateforme essonnienne :

La plateforme est portée par le Conseil général de l'Essonne et articulée autour de trois instances :

- un comité de pilotage stratégique composé de 5 collèges liés par un acte juridique « la charte d'engagement signée le 03 février 2014 »,
  - un comité technique travaillant en atelier
- une plénière consultative regroupant l'ensemble des acteurs locaux et professionnels de la rénovation énergétique.

Plusieurs ateliers de travail ont déjà permis de réfléchir sur :

- la qualité de service, des travaux et des usages,
- Des solutions techniques
- Et de la formation insertion.

#### Les Tables rondes

#### 1 – les enjeux économiques sur la rénovation du bâti

L'atelier s'est appuyé sur deux témoignages détaillant les dimensions économiques (création d'emplois et développement d'activités non délocalisables, mise en place de circuits courts) de l'objectif de rénovation du bâti :

- le point de vue d'un territoire mobilisé pour structurer une filière chanvre à vocation d'isolation : le PNR du Gâtinais français,













- le point de vue d'une confédération professionnelle qui s'organise pour monter en compétences sur les enjeux globaux de la rénovation énergétique : la CAPEB.

## 1. Les collectivités, fers de lance de la rénovation énergétique

Le PNR du Gâtinais français soutient depuis 2008 la création d'une filière chanvre à usage d'isolants (fibres, laine, béton chaux/chanvre,...). Cette plante (qui s'utilise à 100% et nécessite peu d'entretien) a en effet démontré ses nombreuses propriétés dans l'éco construction. L'étude de faisabilité a ainsi conclu à l'intérêt de développer cette filière dans le Gâtinais. De nombreux acteurs sur chaque maillon de la chaîne sont aujourd'hui mobilisés :

- les agriculteurs réunis au sein d'une association Chanvre avenir (créée en 2011) qui cultivent aujourd'hui 120 hectares de chanvre (objectif de 700 ha en 2015/16) dans une logique de diversification et d'autonomie financière :
- les transformateurs, réunis au sein d'une SARL GATICHANVRE (créée en 2013) qui vise à créer un outil industriel à l'horizon 2016, en partenariat avec le SIGAL autour de Prunaysur-Essonne;
- les artisans qui se forment pour mettre en œuvre ces nouveaux produits, dans le cadre d'un plan de formation mis au point avec la CAPEB et Maisons Paysannes de France ;
- les prescripteurs, que ce soit les particuliers encouragés par le Programme d'Intérêt Général du PNR via des bonifications pour des éco matériaux ou les collectivités maîtres d'ouvrage dans des chantiers utilisant ces matériaux (exemple de la Maison du Parc).

Les collectivités ont donc un rôle multiple :

- expérimentation
- incitation
- facilitation (en aidant à lever les freins tels que la réticence des assurances).

Elles peuvent ainsi contribuer à faire converger les intérêts des acteurs locaux dans un objectif de maintien et de création d'emplois.

# 2. <u>les entreprises, mobilisées pour évoluer</u>

La CAPEB (confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, au sein de l'Union Professionnelle des Artisans) regroupe 8 métiers différents et 120 000 adhérents en France. Suite à un exercice prospectif à l'horizon 2025, elle s'est dotée d'outils pour aider les artisans à faire évoluer leurs pratiques :

- un label ECO ARTISAN qui correspond à un triple engagement défini par une charte signée par l'artisan :
  - o réalisation d'un diagnostic complet du bâtiment (et non de la seule spécialité de l'artisan)
  - o réponse globale aux besoins du client
  - vérification de la mise en œuvre
- → Engagements vérifiés dans le cadre d'audits réguliers de l'artisan (convergent avec le dispositif RGE Reconnu Garant de l'Environnement)
- un cadre ECO RENOVATION facilitant les coopérations entre plusieurs corps de métier (mais difficile à mettre en œuvre en raison des freins à la publicité conjointe) mais peu de professionnels engagés en lle-de-France. L'enjeu pour les artisans est d'apprendre à mieux travailler ensemble.On peut identifier trois principales explications à ces difficultés : Surcouts initiaux pour l'artisan (assurances, ...)

Approvisionnement en produits et matériaux (accès à des petites quantités,...) Faiblesse de la demande (conjoncture....).

Concernant les entreprises, un mouvement de fond profond mais lent est donc en marche pour relever les défis de la rénovation énergétique du bâti.

#### 2 - Les enjeux liés à la précarité énergétique et la santé













Après avoir présenté le dispositif FSE (fonds de solidarité pour l'énergie) porté par le GIP-FSL et une synthèse de l'étude financé par l'Abbé PIERRE sur les impacts de la précarité dans le logement sur la santé, deux questions ont particulièrement été approfondies (ces deux présentations sont fournies en annexe).

- 1 Comment aujourd'hui se matérialise la hausse de la précarité énergétique dans vos interventions et vos secteurs géographiques ?
- 2 Quelles solutions et éléments de réponses liés à la prévention de la précarité énergétique sont mis en place sur votre territoire ou que vous avez pu voir ailleurs ?

Le premier point qui a été rappelé est la <u>difficulté actuelle d'identifier les personnes en précarité énergétique.</u> En effet de nombreux organismes interviennent sur ce secteur mais les diverses données acquises par chacun pour des raisons entre autres de sécurité des données limitent leur recoupement et la capacité d'intervention globale.

Le deuxième point soulevé est la difficulté pour les propriétaires occupants aux revenus très faibles d'être en capacité :

- 1 de connaître les nombreux dispositifs d'aide pour la rénovation de leur habitat,
- 2 de compléter la subvention, bien que le reste à charge soit très faible.

Au-delà de ces difficultés rencontrées, de nombreuses actions sont menées pour prévenir et lutter contre cette forme de précarité. Des <u>associations interviennent chez les ménages</u> les plus fragiles avec l'accord des bailleurs pour comprendre leurs usages en matière d'énergie et les sensibiliser aux changements de comportements. Des <u>actions de sensibilisation en bas d'immeubles</u> qui font l'objet de rénovation sont également entreprises. Des <u>actions collectives</u> regroupant associations, bailleurs, collectivités sont également menées pour certaines occasions de la vie de la collectivité. Les <u>Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat</u> (OPAH) sont également l'occasion de mettre en œuvre des actions de repérage et de prévention de la précarité énergétique.

Un nouveau dispositif voit aujourd'hui le jour les « <u>SLIME</u> » (Service Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Ce dispositif vise à faire un repérage personnalisé via des visites à domicile des personnes en précarité énergétique, de leur apporter conseils et petits matériels pour réduire leurs consommations au quotidien (il ne vise cependant pas à travailler sur l'enveloppe du bâtiment). Les collectivités s'engageant dans ce type de démarche pourront valoriser une partie des sommes investies dans ce dispositif via des CEE (certificats d'économie d'énergie).

Pour optimiser ces actions ponctuelles et éparses, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs permettant d'optimiser le croisement des données. Il faut pour cela que les acteurs connaissent mieux les champs d'actions et moyens de chacun et mutualisent les données en leur possession.

#### **Conclusions**

Cette rencontre a permis de rappeler qu'il existe deux approches sur la précarité énergétique :

- l'approche <u>curative</u>, par des systèmes de remboursement de factures notamment via le FSE et par des systèmes de financement aux travaux de rénovation.
- une approche <u>préventive</u>, qui vise à traiter les causes en travaillant en amont sur la formation des corps de métiers intervenant dans la rénovation et la recherche de mise en place d'éco filière permettant par ailleurs le développement économique sur le territoire.

Au vu des prévisions d'augmentation des coûts de l'énergie dans ces prochaines années, il existe trois démarches visant à en réduire les impacts :

- La <u>sobriété énergétique</u>, permettant de réduire au quotidien les consommations d'énergie en travaillant sur la sensibilisation des ménages en difficulté
- <u>L'efficacité énergétique</u>, pouvant être atteinte en améliorant l'enveloppe du bâti dans le temps. C'est d'ailleurs un des enjeux prioritaires du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et de l'esquisse qui se dessine de la future loi sur la transition énergétique.













- <u>La source énergétique</u>, en travaillant à optimiser la quantité d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Pour enrayer le phénomène de précarité énergétique amené à ce diffuser dans la population, il est nécessaire d'optimiser les synergies entre l'ensemble des partenaires (associations, bailleurs, collectivités, institutionnels, professionnels du bâtiment) pour lesquels les intérêts sont amenés à converger.